

**MODÈLE DE DÉCLARATION SUR L'HONNEUR
MANDATURE 2020-2024**

**DÉCLARATION SUR L'HONNEUR
CANDIDAT À LA PRÉSIDENTE DE LA FFM**

Je soussigné(e) NOM Prénom

Déclare être candidat(e) au poste de Président(e) de la FFM et à ce titre ne pas être concerné(e) par les incompatibilités suivantes :

Nul ne peut être candidat à la Présidence de la Fédération si au jour de l'élection le candidat a atteint ou dépassé l'âge de 70 ans.

Nul ne peut être candidat à la Présidence de la Fédération si, au jour de l'élection, il a déjà occupé cette fonction pendant dix années (120 mois) consécutives ou non.

Sont incompatibles avec le mandat de Président de la Fédération les fonctions de chef d'entreprise, de Président de conseil d'administration, de Président et de membre de directoire, de Président de conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général adjoint ou gérant exercées dans les sociétés, entreprises ou établissements, dont l'activité consiste principalement dans l'exécution de travaux, la prestation de fourniture ou de services pour le compte ou sous le contrôle de la Fédération, de ses organes internes ou des clubs qui lui sont affiliés. Les dispositions du présent article sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises ci-dessus.

Une fois élu, si le Président de la FFM occupe par ailleurs la fonction de Président d'une Ligue Régionale Motocycliste et/ou d'un Comité Départemental Motocycliste et/ou d'un club motocycliste, il devra démissionner de ce(s) poste(s) au plus tard dans les six mois qui suivent son élection.

Durant toute la durée de son (ou de ses) mandat(s), il ne pourra plus occuper l'un des postes susvisés.

Fait à le 2020

Signature